

À nos partenaires et parties prenantes,

Le 26/01/2021

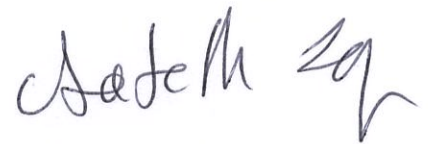
Mesdames, Messieurs,

Nous reconnaissons que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact des Nations Unies est la préparation annuelle et la publication d'une Communication sur le progrès (COP). Cette dernière comprend **une déclaration** réitérant l'adhésion aux principes du Global Compact, **une description** des mesures concrètes mises en place depuis l'adhésion au Global Compact ou bien depuis la publication de notre dernière communication, et enfin une **mesure des résultats** obtenus ou escomptés.

Nous sommes dans le regret de vous faire part de notre retard dans la préparation, l'envoi et la mise à disposition du public de notre Communication sur le progrès pour des raisons liées au contexte de la crise sanitaire actuelle. Nous n'avons malheureusement pas eu le temps de rédiger notre COP annuelle dans les délais impartis. Néanmoins, très attachés aux fondements de Global Compact, nous continuons tous les jours à mettre en œuvre les Dix principes universels au sein de notre entreprise.

Nous vous prions de bien vouloir nous accorder une extension de la période de délai de soumission afin de pouvoir publier notre COP et décrire les efforts et progrès réalisés afin d'appliquer et mettre en œuvre les principes du Global Compact des Nations Unies. Notre prochaine Communication sur le progrès sera envoyée sur le site du Global Compact à des fins d'évaluation en date du 26 avril 2021 au plus tard.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à nos sentiments les plus sincères,



Madame Elisabeth LEGER

Gérante

